COMMUNE DE BRICQUEVILLE-LA-BLOUETTE

DELIBERATION N° DEL2026/09/17-02
Du conseil municipal du 17 septembre 2026

Date de convocation : 11 septembre 2026
Date d'affichage de la liste des délibérations : 21 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 17 septembre à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville la Blouette légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.
Etaient Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, AUBIN Luc, CHATELLIER Julien, COUILLARD Arnaud, ÉDINE Pierre, FANFANI Antoine, ETIENNE David, Mesdames GALMEL Isabelle, LERAUX Muriel, ROUCHERE Anne-Marie, MALERBA Lydie, THIEBAUT Marie-Line, ESNOUF Dominique, LECONTE Ludivine.
Formant la majorité des membres en exercice
Absent(s) excusé(s) : Madame YBERT Sandra qui donne pouvoir à Madame MALERBA Lydie.
Absent(s) : non excusés :

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice : 15		
Présents : 14	Absents : 1	Procurations : 1
Votants : 15		

Monsieur Antoine FANFANI a été élu secrétaire, conformément à l'article L.2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 juillet 2026 ;
CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 23 juillet 2026 a été préalablement remise aux membres du Conseil municipal qui reconnaissent en avoir pris connaissance ;
EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Rodolphe JARDIN, Maire.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent le contenu du procès-verbal.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Le secrétaire de séance
Antoine FANFANI

Le Maire
Rodolphe JARDIN

MAIRIE de BRICQUEVILLE-LA-BLOUETTE 50200

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.
Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture le 21 SEP. 2026
Publication sur le site internet le 21 SEP. 2026